

Appel 2023 du programme Erasmus +

Objectifs

L'appel 2023 du programme Erasmus+ vient d'être publié.

DEADLINES :

AC 1 Mobilité individuelle : 23 février 2023 à 12h00

AC 2 Partenariats :

- Partenariats simplifiés : 22 mars 2023 à 12h00
- Partenariats de coopération : 22 mars 2023 à 12h00

Pour ce qui concerne en particulier **les partenariats de coopération**, cette action permet aux organisations d'améliorer la qualité et la pertinence de leurs activités, de développer et de renforcer leurs réseaux de partenaires, de renforcer leur capacité à œuvrer conjointement au niveau transnational, en stimulant l'internationalisation de leurs activités et en échangeant ou en mettant au point de nouvelles pratiques et méthodes ainsi qu'en favorisant l'échange et la confrontation d'idées.

Les priorités horizontales du programme sont :

- inclusion et diversité ;
- transformation numérique ;
- environnement et lutte contre le changement climatique.

Organisations éligibles :

Les Hautes Écoles et Centre de Recherche associés. En plus de cela, tous les types d'organisations actives dans n'importe quel domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques.

Un partenariat de coopération est un projet transnational et implique un minimum de trois organisations issues des pays membres de l'Union européenne ou pays tiers associés au programme différents.

Il n'y a pas de nombre maximum d'organisations participant à ce type de projet.

Objectifs :

Les partenariats de coopération visent à :

- améliorer la qualité du travail, des activités et des pratiques des organisations et établissements concernés ;
- et à ouvrir les partenariats à de nouveaux acteurs, qui ne sont pas naturellement inclus dans un secteur ;
- renforcer les capacités des organisations à travailler aux niveaux transnational et intersectoriel ;
- répondre aux besoins et priorités communs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport ;
- permettre la transformation et le changement (au niveau individuel, organisationnel ou sectoriel), conduisant à des améliorations et à de nouvelles approches, de manière proportionnelle au contexte de chaque organisation.

Nous vous invitons, dès à présent, à consulter le Guide du programme qui sont disponible ici.

Soumission : 22 mars 2022

Durée : De 12 à 36 mois.

Porteur(s) :

Conditions d'éligibilité

Afin d'être jugés éligibles au financement, les partenariats de coopération doivent porter sur :

- au moins une priorité horizontale et/ou
- au moins une priorité spécifique présentant un intérêt dans les domaines du partenariat.

Budget

Choix entre trois montants forfaitaires uniques (120.000€, 250.000€ et 400.000€).

Bailleur de fonds

- **European Commission**

Mots-clés

Projet européen

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)